Condamnation de Renault pour “discrimination raciale”

04/04/2008 à 22h13

Pour la première fois, la justice vient de condamner une entreprise (Renault) pour discrimination raciale envers deux ex-salariés qui estimaient avoir eu des carrières moins intéressantes que leurs collègues blancs à cause de leur origine.

Commentant cet arrêt surréaliste de la Cour d’Appel de Versailles, le défenseur des deux salariés estime qu’il “revenait à Renault de prouver que ces deux salariés n’avaient pas été bloqués dans leur carrière à cause de leur origine” et, “qu’en l’absence de preuve, Renault est implicitement reconnu coupable de discrimination raciale”.

Le terrorisme antiraciste vient donc de franchir une nouvelle étape sur la voie délirante et totalitaire qui, après la discrimination positive, les opérations de “testing” et le CV anonyme, va finir par imposer à toute entreprise de promouvoir ses salariés en fonction de critères objectivement raciaux, sous peine d’être condamnée pour racisme ! Suite